



**Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-St-Jean-Est
Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur**

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du règlement N° 261-04 de la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal adoptera à l'occasion d'une séance régulière qui sera tenue le 6 juin 2022 à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur, une résolution concernant la dérogation mineure sollicitée par monsieur Pascal Dion et madame Guylaine Maltais, propriétaires d'un immeuble à Sainte-Monique-de-Honfleur.

Nature et effet de la dérogation demandée:

Concernant l'article 9.7.6 du règlement de zonage n° 265-05 de la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur au sujet des normes de lotissement des résidences de villégiature forestière afin de permettre que la superficie du lot pouvant recevoir une construction résidentielle soit de 33 hectares au lieu de 40 hectares.

Désignation de l'immeuble affecté:

Lot 6 381 967.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette assemblée se faire entendre par le conseil municipal de Sainte-Monique-de-Honfleur relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINTE-MONIQUE-DE-HONFLEUR,
ce 19 mai 2022.

Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier